

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 12 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 04 novembre 2019

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
Votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE –
M. GAUTHIER – M. JOLLIVET – M. CORNET – Mme GRENIER –
Mme PIQUEMAL – Mme PEREZ**

**Excusés : M. EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL
M. BOUNIARD a donné procuration à M. JOLLIVET**

Absents : Mme RAMUS, M. RIFFARD et Mme LEBRAT

Monsieur JOLLIVET Max a été élu secrétaire.

Objet : Délibération rectificative : Budget voyages scolaires 2019/2020.

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 14 octobre 2019, le Conseil Municipal avait pris la décision d'attribuer une subvention pour les voyages scolaires 2019/2020 pour l'école maternelle, l'école élémentaire publique et l'école privée.

Il poursuit en indiquant que lors de la rédaction une erreur s'est glissée dans les effectifs des élèves d'ALBA LA ROMAINE de l'école privée.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de rectifier la délibération n°2019-46 en date du 14 octobre 2019 en modifiant le montant de la subvention attribuée à l'école privée.

.../...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer à chaque école une subvention pour les voyages scolaires en fonction de leur effectif à chaque rentrée scolaire.
- **FIXE** les modalités d'attribution comme suite :
 - o Tarif par enfant de classe de maternelle : 15.00 € par an.
 - o Tarif par enfant de classe de CP/CE1/CE2 : 20.00 € par an.
 - o Tarif par enfant de classe de CM1/CM2 : 25.00 € par an.
 - o Prise en charge uniquement des enfants d'ALBA LA ROMAINE.
- **FIXE** le montant pour l'école maternelle publique pour l'année scolaire 2019/2020 à 600.00 € pour 40 élèves.
- **FIXE** le montant pour l'école élémentaire publique pour l'année scolaire 2019/2020 à 1 890.00 € détaillé comme suit:
 - o Classe de CP : 420.00 € pour 21 élèves.
 - o Classe de CE1 : 280.00 € pour 14 élèves.
 - o Classe de CE2 : 340.00 € pour 17 élèves.
 - o Classe de CM1 : 500.00 € pour 20 élèves.
 - o Classe de CM2 : 350.00 € pour 14 élèves.
- **FIXE** le montant pour l'école privée Saint Régis pour l'année scolaire 2019/2020 à 375.00 € détaillé comme suit:
 - o Classe de maternelle : 150.00 € pour 10 élèves.
 - o Classe de CP : 20.00 € pour 1 élève.
 - o Classe de CE1 : 20.00€ pour 1 élève.
 - o Classe de CE2 : 60.00€ pour 3 élèves.
 - o Classe de CM1 : 50.00€ pour 2 élèves.
 - o Classe de CM2 : 75.00€ pour 3 élèves.
- **PRÉCISE** que les subventions seront versées en une seule fois sur le compte des coopératives scolaires pour les établissements publics et à l'OGEC pour l'école privée.
- **DEMANDE** que les écoles informent les familles sur la participation de la Commune aux sorties scolaires.
- **DEMANDE** que les écoles nous fournissent un bilan d'activités et financier des voyages

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 12 novembre 2019

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

1 8 NOV. 2019

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 13 novembre 2019
LE MAIRE,
André VOLLE.

